

IRREVERENCE OU IGNORANCE ENVERS L'ÉCRITURE DU HAUSA AU NIGER ?

Chaibou LANDI

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

landi37chaibou@gmail.com

Résumé :

Cet article part du constat que l'orthographe des langues nationales du Niger en général, et celle de la langue hausa en particulier n'est pas respectée par les usagers. Le phénomène est tellement perceptible que le non-respect de la norme d'écriture a gagné même certains documents et institutions officiels. En effet, sur les murs, sur les portières des véhicules, dans la matérialisation des toponymes, dans certaines traductions, l'on constate une banalisation des standards d'écriture de ces langues, notamment le hausa. Pourtant, il existe des arrêtés qui codifient l'écriture de ces langues. En plus, la généralisation de leur l'enseignement est imminente au Niger. Ainsi, ce phénomène pourrait influencer négativement la formation de jeunes écoliers qui seront enseignés dans ces langues ; il traduit aussi le besoin en formation des locuteurs en matière d'écriture de leurs langues. L'objectif de l'article est donc non seulement de présenter, photographie à l'appui, certaines erreurs constatées tout en les corrigeant, mais aussi de tirer la sonnette d'alarme afin de mettre l'écriture ces langues à l'abri de l'irrévérence.

Mots clés : irrévérence, écriture, langues, hausa, Niger.

Abstract:

This article focuses on an observation that the spelling of the national languages of Niger in general, and that of the Hausa language in particular, is not respected by users. The phenomenon is so noticeable that non-compliance with the writing standard has even spread to certain official documents and institutions. Indeed, on the walls, on the doors of vehicles, in the materialization of toponyms, in certain translations, we see a trivialization of the writing standards of these languages, particularly Hausa. However, there are decrees which codify the writing of these languages. In addition, the generalization of their teaching is imminent in Niger. Thus, this phenomenon could negatively influence the training of young schoolchildren

who will be taught in these languages; it also reflects the need for training for speakers in terms of writing their languages. The objective of the article is present, with supporting photographs, certain errors observed while correcting them, and sound the alarm in order to protect the writing of these languages from irreverence.

Key words: *irreverence, writing, languages, Hausa, Niger.*

Introduction

Le hausa est écrit avec les caractères latin depuis le XIXe siècle (schon, 1843 ; 1862 ; 1876 et 1885), Leroux, 1886). Au Niger, les années 73 ont vu naître la première école (à Zinder) où cette langue a commencé à y être enseignée (Maman et Hamidou, 2010). En revanche, cette langue reste toujours mal écrite. On assiste à une sorte d'irrévérence envers son écriture au grand dam des dispositions juridico-institutionnelles, tels que l'arrêté 212 qui fixe son orthographe et la Loi 2019-80 du 31 décembre 2019 fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales.

L'engouement autour de l'écriture de la langue hausa est certes réel ; mais la banalisation de ses normes orthographiques l'est aussi de façon patente. En effet, sur les murs et les devantures des boutiques, sur les portières des véhicules et les banderoles, dans la dénomination de certains lieux (toponymes), bref, le non-respect de la norme d'écriture, telle que fixée par l'arrêté cité plus haut, est visible. Plus curieux est le fait que cela déborde le cadre informel pour gagner le cadre formel censé être la lanterne susceptible d'éclairer le chemin de la promotion de cette langue dont l'usage généralisé dans l'enseignement est imminent. Cela légitime la question de savoir s'il s'agit d'une irrévérence ou d'une ignorance envers l'écriture de cette langue. Ce phénomène en effet, à l'aube de la généralisation de l'enseignement bilingue au Niger, pourrait influencer négativement la formation de jeunes écoliers qui seront enseignés dans cette langue. Nous le verrons plus loin, l'ampleur

du phénomène a atteint même des documents officiellement traduits ou diffusés. Il suffit de lire certaines traductions, certains journaux, certains panneaux publicitaires, porter l'attention sur certains véhicules qui circulent, pour s'en convaincre. Il est donc important de tirer la sonnette d'alarme afin de mettre nos langues – de façon générale et le hausa en particulier – à l'abri de l'irrévérence ; et former les locuteurs qui, apparemment en ont besoin, dans la transcription et l'écriture correcte de cette langue. Le but de cette étude est de présenter une pratique perceptible par presque tous les nigériens, mais pour laquelle visiblement l'on reste indifférent. Pourtant, l'arrêté n°212 du 19 septembre 1999 fixant l'alphabet du hausa dit : « Les ministères et autres institutions publiques, parapubliques et privées, les personnes physiques ou morales ont le devoir de créer des cadres de promotion et de développement des langues nationales, à l'échelle nationale, régionale, sous régionale ou locale [...] ». Il s'agit donc d'attirer l'attention des étudiants, chercheurs, spécialistes et défenseurs des langues, décideurs et observateurs avertis, sur le fait que, malgré les dispositions réglementaires, on est encore loin d'« imposer une orthographe » des langues du Niger ; pourtant sans orthographe bien fixée, l'on ne peut prétendre soustraire les langues locales de la domination... des langues importées et penser à les développer pour les rendre aptes à être enseignées et à être utilisées pour enseigner les sciences.

1. Aperçu historique de l'écriture de la langue hausa

Comme évoqué par Malumfashi (2013), les débuts d'aménagement du corpus de la langue hausa remontent à 1848 avec les travaux de R.H. Robinson au Nigeria actuel. Ensuite, Raberan Schon (op.cit), a produit beaucoup de documents. HANS Vischer (Directeur colonial de l'éducation nationale qui vécut à Kano) surnommé Dan Hausa (1876-1945) a aussi

beaucoup œuvré pour fixer les normes orthographiques du hausa. C'est ainsi qu'il a établi les premières règles d'écriture du hausa en 1912 sous l'appellation de « Rules for Hausa Spelling », où il fixa les consonnes et les voyelles du Hausa et tenta de résoudre le problème des glottalisées qui s'écrivaient alors avec des symboles en dessous des consonnes /b,/ ; /d,/ et /k,/ symboles qu'il ramena en haut pour avoir /'b/ ; /'d/ et /'k/. Véritablement, l'histoire d'une normalisation de l'alphabet et de l'orthographe du hausa remonte à 1933. C'est en effet à cette date que fut créé au Nigéria un service de traduction et de confection en langue hausa de manuels scolaires, et qui jeta les bases d'une normalisation de la langue. Ces premiers travaux portèrent sur l'alphabet jugé trop inspiré de l'anglais établi par HANS Vischer. On retiendra notamment dans les réformes amenées : l'adoption du c (caca « jeu de hasard » ; cincirindo « foule dense et compacte » au lieu de *ch* de l'anglais) ; l'adoption du ɓ (de même que les glottalisées d' et k) et l'ajout du y dans l'alphabet. Concernant l'orthographe, on retiendra notamment les règles en vigueur actuellement mais élaborées depuis 1933. Ce sont celles qui portent sur la gémiation des digraphes et celles qui rejettent la longueur vocalique et les tons dans l'orthographe. Devenait également désuète dans l'orthographe la distinction entre les r « battu » et « rétroflexe ». (Bara : 2007).

En 1955 une commission aux affaires de la langue hausa fut mise sur pied. Celle-ci mit à jour les règles d'écriture du hausa en adaptant certains vocabulaires à la science et à la technique. Cette commission, en révisant les travaux de Vischer de 1952, a également abouti à un document de base intitulé « Rules for Hausa Orthography » en 1958. C'est à cette époque que le dialecte de Kano fut retenu et reconnu comme variété « standard », hormis certains termes du dialecte attestés très spécifiques que Kano seul utilise.

Le premier alphabet qui a servi à écrire la langue hausa est celui préconisé par la conférence de l'UNESCO de Bamako (Mali) en 1966. Ensuite en janvier 1980 s'est tenue à Niamey (Niger) une réunion d'experts nigériens et nigérians en vue d'harmoniser l'alphabet et l'orthographe du hausa : le contenu de l'arrêté du 15 mars 1981 relatif à l'orthographe du hausa en est issu. Cet alphabet et ses règles orthographiques sont eux-mêmes issus d'une réunion en 1972 à Kano (Nigéria) qui s'était penché sur l'usage de l'alphabet de l'UNESCO de 1966 dans les deux pays. Au Niger, depuis lors, des cadres institutionnels de normalisation ont pris le relai pour veiller à ce que les langues nationales soient bien écrites.

2. Cadre juridique et institutionnel de normalisation du hausa au Niger

L'écriture des langues nationales au Niger (dont le hausa) est codifiée par un cadre juridique, notamment les arrêtés fixant leurs orthographes. L'alphabet et les règles orthographiques du hausa ont connu des périodes de mutation. L'alphabet de l'UNESCO issu de la réunion de Bamako (Mali) de 1966, l'arrêté du 15 mars 1981 issu de la réunion d'experts de 1980 à Niamey (Niger) et l'Arrêté n°212 du 19 septembre 1999 actuellement en vigueur qui présente l'alphabet comme suit : ' - a - b - ɓ - c - d - d' - e - f - fy - g - gw - gy - h - i - j - k - kw - ky - k̄ - k̄w ky - l - m - n - o - r - s - sh - t - ts - u - w - y - y' - z. Les deux diphtongues *ai* et *au* étant elles, une association de deux voyelles pour obtenir le son escompté, un procédé commun à plusieurs langues. Par ailleurs, la Loi d'Orientation du Système Éducatif Nigérien (LOSEN), précisément en ses dispositions qui préconisent que les langues nationales soient enseignées jusqu'au secondaire, vient corroborer la nécessité de bien écrire ces langues.

Au plan institutionnel, il faut noter, en plus de ce qui existe, la création de la direction de la promotion des langues nationales, une institution au sein du ministère de l'Éducation nationale, qui constitue un pas décisif vers l'équipement, la normalisation et le développement des langues du Niger. On ne doit pas perdre de vue des institutions comme le département de linguistique et sciences du langage, de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Abdou Moumouni, l'Institut de formation en alphabétisation et éducation non formelle (IFAENF), l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH), l'Institut national de documentation, de la recherche et d'animation pédagogique (INDRAP), le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO) et des maisons d'éditions comme Gashingo, Alpha, Albasa, pour ne citer que celles-ci, œuvrant pour la promotion, le développement et l'équipement des langues nationales. On doit à toutes ces institutions, chacune dans sa sphère de compétence, la production effective ou en projet des outils de référence et de matériels pédagogiques et didactiques parmi lesquels on peut citer : orthographe de référence, orthographe pédagogique, grammaire monolingue et bilingue, dictionnaires monolingues et bilingues, manuels des élèves et guides des enseignants, livrets d'alphabétisation et guides des instructeurs, lexiques terminologiques, textes de lecture complémentaire, etc.

3. Écrire, promouvoir et développer les langues nationales

Nous estimons que, la politique de promotion et du développement des langues nationales ne doit pas être envisagée comme une affaire exclusive de l'État. Les spécialistes de l'aménagement linguistique distinguent deux types de promoteurs : *les promoteurs institutionnels* et *les promoteurs non-institutionnels*. Parmi les promoteurs institutionnels figurent les enseignants et les agents des médias. Le nombre des

promoteurs non-institutionnels est constitué de locuteurs ordinaires, seuls ou regroupés en associations. Cela signifie que les populations doivent prendre une part active dans le processus de développement et de promotion des langues. Néanmoins, force est de constater un manque de respect de la norme d'écriture de la langue hausa, tant de la part des promoteurs institutionnels que de la part des promoteurs non-institutionnels. Si les locuteurs ordinaires transcrivent les sons selon leur entendement, faute de formation adéquate, qu'en est-il des promoteurs institutionnels ? Chacun écrit selon (probablement) ce qu'il entend en transcrivant la graphie de certains sons en français. Nous verrons plus loin (photographies à l'appui), comment les usagers de la langue hausa l'écrivent, sans respect aucun, des règles orthographiques. Le phénomène concerne presque tous les secteurs : les médias, les compagnies commerciales, les toponymes, les agences de publicité, etc.

4. Promoteurs institutionnels

Ici, nous prenons principalement les exemples des médias avec des noms d'émissions, des titres des films, etc. Les exemples concernent aussi certaines erreurs d'orthographe constatées dans la traduction que les médias font par occasion. Des corrections ont aussi été proposées.

4.1. Médias et noms d'émissions

Écrire	Au lieu de
Kogin soyayya (nom d'une émission Télévisée)	Koguïn soyeya (fleuve d'amour)
Sarauniya (radio-télévision)	Saraounia (reine)
Dadin zuciya (nom d'une émission de Saraounia TV)	Dadin zucia (extase)
Gaskiya (une émission de Bonferey TV)	Gaskia (vérité)

Écrire	Au lieu de	
Amfani		Anfani
Duniya		Dounia
Sarauniya		Saraounia
Zancen kasa ne		Zantchen kassané

4.2. Les toponymes (noms des villes et villages)

L'écriture des noms de nos villes et villages est aussi assez illustrative du traitement réservé à l'écriture de nos langues. Exemples :

Écrire	Au lieu de
Dogondutsi	Dogondoutchi
Tawa	Tahoua
Madawa	Madaoua
Gidan rumji	Guidan Roumji
Tasawa	Tessaoua
Gazawa	Gazaoua
Caduwa	Tchadoua
Damagaran ta kaya	Damagaram takaya
Dangudau	Dan goudaou
Gidigir	Guidiguir
A-ci-da-kofato	Atchida kofato
Debi	Débi
Dankada	Dan kada
Shadu	Chadou
Radi	Riadi
Gidanzudi	Guidan zoudi
Jantudu	Jan toudou

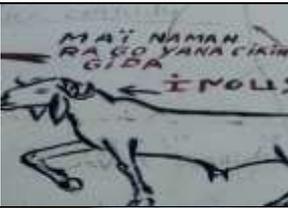
Makaura	Makaoura
Kaikan Maiwa	Kaikan maywa
Age	Aguié
Acilafiya	Atchi lafia
Gilgije	Guilguije
Etc.	Etc.

5. Promoteurs non institutionnels

5.1. Les compagnies commerciales

Les compagnies commerciales également ne sont pas épargnées par le phénomène. Au lieu de consulter les spécialistes des langues, l'on se contente d'écrire comme l'on veut. Voyons des exemples :

Ecrire	Au lieu de
Sauki	 Sawki
M-Kudi	 M-Koudi
Barka da zuwa	 Barka da zoua
A bi doka	 Abidoka

Ni'ima		Niima
Tsafta sai ...		Tsafta say...
Mai naman rago		Mai na man ra go
Yar kasuwa tsohuwa		El-kassoua sofoua

En plus de ce que font les promoteurs des langues, la lecture des traductions de certains documents du français au hausa, permet également de relever une négligence dans l'écriture du hausa. Il y a des traductions qui contiennent beaucoup d'erreurs. On dirait qu'elles sont faites pour simplement se conformer aux dispositions de l'article 43 de la constitution (qui, en substance fait obligation à l'État d'assurer la traduction et la diffusion en langues nationales de la constitution, ainsi que des textes relatifs aux droits humains et aux libertés fondamentales), sans porter l'attention sur l'écriture du hausa. Les catégories d'erreurs les plus fréquentes sont orthographiques ; mais il y a aussi : des dialectismes, des erreurs de pluralisation, d'écriture des numéraux cardinaux, etc. Voici quelques exemples extraits des documents ci-dessous cités avant chaque série exemples.

a) Constitution de la septième république du Niger

Écrire	Au lieu de	Signification
Nawa	Nau	Le mien
Sifa-r	Suffa-r	Ressemblant à
Laifi	Laihi	Faute/délit
Tafiyar da	Tahiyar da	Fonctionner /dérouler
Tsafta	Tsabta	Propreté
Lissafin	Lissahi	(Dé)compte

*b) Extrait de « Jamais trop vieux pour gagner »
(roman traduit du français)*

Écrire	Au lieu de	Signification
Tarihinsu	Tarifinsu	Leur histoire
Hudu	Fudu	Quatre
Asuba	Assuba	Aube
Har ilau/ha yau	Hallo	Et puis
Uku	Ukku	Trois
Littatafe-n	Litatafe-n	Les livres...
Sakamako	Sakamoko	Résultat
Kowace	Ko wace	N'importe laquelle
Fanni-n	Fani-n	Domaine de...
Cikinsu	Cikin su	Parmi eux
Sarrafa	Saraffa	Confectionner
Kowanne	Ko wanne	N'importe lequel
Tsayar da	Tsaida	Instauré
Sufuri	Suhuri	Transport

6. Quelques interrogations légitimes

Tout ce désordre constaté, cette anarchie dans l'écriture du hausa, nous poussent à poser les interrogations suivantes : pourquoi l'État n'utilise-t-il pas le pouvoir pour pallier ce problème de l'écriture du hausa qui ne contribue pas à son

développement ? Pourquoi l'État n'entreprend-il pas une vaste campagne d'alphabétisation pour répondre au besoin de formation des locuteurs ? Pourquoi les chercheurs et les spécialistes des langues s'intéressent peu ou pas du tout à la question liée à l'orthographe des langues locales et restent indifférents au phénomène ? Quelles solutions peut-on envisager pour que les langues locales, soient mieux écrites et contribuer à mieux les équiper ? Comment attirer l'attention des nigériens sur ce phénomène réel, mais « négligé ? » À toutes ces interrogations on peut trouver des pistes de solutions.

7. Impact, solutions et perspectives

Il y a, certes, un engouement et une réelle envie d'écrire en langues nationales au Niger. Seulement la banalisation des règles d'écriture qu'on observe çà et là pourrait aussi avoir des conséquences. Ce qu'on constate ne favorise pas le développement de ses langues et l'aménagement de leur corpus. Ensuite, la visibilité créée par les diverses formes informelles et erronées d'écrire ces langues pourrait avoir un impact sur le processus de leur enseignement dans un cadre formel ; car, ces écritures erronées constituent une sorte d'ambiance pédagogique qui tranche avec l'usage normé ; il y a donc le risque d'une influence négative voire d'une mauvaise publicité qui sape un changement de vision en faveur de ces langues.

Pourtant, on pourrait bien écrire ces langues en respectant les normes orthographiques en vigueur. Ce faisant on apporte une précieuse contribution dans l'aménagement de leur corpus ; la grammaire et le dictionnaire sont faits des classes de mots bien orthographiés de la langue. Aussi, les rendrait-on aptes à être enseignées et à servir d'enseigner les sciences et les technologies ;

L'État peut contrôler le degré de respect des normes orthographiques qu'il a lui-même fixées. Des stratégies de

développement et promotion des langues existent. On peut, par exemple, organiser et instituer des concours d'écriture et même de discours soutenus en langues nationales. Cela pousserait les candidats à bien écrire et bien parler ces langues. Dans le même sens, l'on peut encourager les médias à animer des émissions en faveur de la promotion des langues nationales. Cela peut favoriser la création des lexiques et des terminologies pour renforcer les normes linguistiques. Un autre moyen non moins important est la création d'une académie des langues nationales pour veiller au respect de l'orthographe, de la grammaire, de la terminologie, etc. Cette institution, si elle voit le jour, pourra coordonner toutes les activités liées à la promotion des langues. Assurer en amont une formation à travers une vaste campagne d'alphabétisation serait une très bonne chose.

En plus, la création des associations de défense des langues nationales peut autoriser des voix, désormais officielles, à plaider en faveur de ces langues. De tels cadres, s'ils existaient, ils pourraient jouer un important rôle aux côtés de l'État. Car, le chantier de la promotion des langues est assez colossal pour être l'affaire exclusive de l'État tout seul. On peut, par exemple, mettre l'assemblée nationale au cœur de l'entreprise de promotion, de développement et de défense des langues nationales. L'affaire deviendra ainsi celle du peuple tout entier à travers les élus. Ces derniers peuvent, par exemple, proposer des projets de loi pour rendre effectif l'usage des langues nationales à l'école de la maternelle à l'université !

On pourrait aussi, par exemple, organiser diverses compétitions d'écriture en langues nationales et mettre sur pied une académie de langue pour qu'elle joue un rôle de veille. Commencer par bien écrire les noms de certains lieux historiques servirait de bon exemple et constituera un pas vers le développement culturel dont la langue demeure le véhicule par excellence. On connaît bien des pays qui ont changé de nom par souci de conformité linguistique et culturelle ; car, la langue est porteuse de valeurs.

Conclusion

Nous avons identifié la banalisation que subit l'écriture des langues nationales au Niger, notamment le hausa. Sans doute, l'engouement pour l'écriture de ces langues nationales, est réel, mais le non-respect des normes d'écriture constitue une autre réalité qui n'est pas sans conséquences. Ce non-respect de l'orthographe se traduit par l'écriture de certains mots en les collant alors même qu'il faut les écrire séparément et vice-versa ; par l'utilisation des lettres simples à la place des glottalisées et par la francisation de certains sons. L'indifférence de ceux qui sont chargés d'imposer le respect de l'orthographe a favorisé la pérennité du phénomène. Il a même gagné le cadre formel où certains documents officiels traduits en hausa contiennent des fautes d'orthographe. En somme, il semble avoir une catégorie de ceux qui ignorent les règles d'écriture, et une autre catégorie de ceux qui témoignent d'une sorte d'irrévérence. La persistance du non-respect des normes d'écrire des langues nationales pourrait influencer négativement leur enseignement. C'est pourquoi des solutions doivent être envisagées pour soustraire l'écriture ces langues de l'irrévérence. L'État doit trouver des mécanismes susceptibles d'encourager les locuteurs et les usagers des langues à bien les orthographier.

Références bibliographiques

Bibliographie

Bara S. (2007). « A propos de l'orthographe de la langue hausa : réflexion critique sous une approche lexicologique » Mu kara Sani, vol 10, p.57-64.

Démocratie 2000. (2000). Lexique Haoussa – Français, démocratie et développement à la base, terminologie essentielle,

Coopération Suisse au Niger, collection « devenir citoyen », 186 p.

LE ROUX J.-M. (1886). *Essai de Dictionnaire Hausa, précédé d'un essai de grammaire*, Adolphe Jourdan, Libraire-Éditeur, Alger, 379 p.

Maman, M. G., Hamidou, S. H. (2010). *Les Langues de scolarisation dans l'enseignement fondamental en Afrique subsaharienne francophone : cas du Niger*, 103 p.

Ministère de l'Éducation Nationale du Niger. (2019). *Loi 2019-80 du 31 Décembre 2019 fixant les modalités de promotion et de développement des langues nationales en République du Niger*, 3 p.

Ministère de l'Éducation Nationale du Niger. (1999). *Arrêté n°0212/MEN/SP-CNRE relatif à l'orthographe du hausa de la langue hausa*, 7 p.

République du Niger. (2010). *Constitution de la 7^e République*, 64 p.

Webographie

Malumfashi I. (2013). *Takaitaccen tarihin ka'idojin rubutun hausa*. [Consulté le 28/02/2024]. <https://www.facebook.com/AladunHausawaDadaYanzu/photos/a.273910836131652/986757384846990/?type=3>

HANS Vischer. (1912). *Rules for Hausa Spelling*. Rapporté par Malumfashi (2013). [Consulté le 28/02/2024]. <https://www.facebook.com/AladunHausawaDadaYanzu/photos/a.273910836131652/986757384846990/?type=3>

Raberan S. (1885). Rapporté par Malumfashi. (2013). [Consulté le 28/02/2024]. <https://www.facebook.com/AladunHausawaDadaYanzu/photos/a.273910836131652/986757384846990/?type=3>